

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00132

Numéro SIREN : 827 752 015

Nom ou dénomination : A.P DECROLY

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2018 sous le numéro de dépôt 2050



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	15022017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS AP DECROLY		60 RUE PAUL ELUARD	
SIRET	8 2 7 7 5 2 0 1 5 0 0 0 1 2	59590 RAISMES	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

Conforme à l'original
12 présidents

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%	13 125	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%	38 120				
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CARRILLO JOSE-MANUEL 7 PLACE DE BOUSSU 59410 ANZIN Tél: 03 27 46 49 39	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA José-Manuel CARRILLO Expert Comptable - Diplômé d'état 7, Place de Boussu - 59410 ANZIN Tél: 03 27 46 49 39 Fax: 03 27 20 17 84 e-mail: jose-manuel.carrillo@orange.fr SIRET 335 023 990 00054 - Code NAF 6920 Z	Date: 19/04/2018 Lieu RAISMES Qualité et nom du signataire: DECROLY ANGELIQUE Signature

* Pour les entreprises avec exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

QUADRATUS informatique
Dossier N° 000117 en Euros

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

CARRILLO JOSE-MANUEL

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d				
Montant des distributions	e				
autres que celles visées en (a),	f				
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g				
	h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j				
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)				

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembour-sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8
MME ROOM ANGELIQUE 60 RUE PAUL ELIARDA							
59590 RAISMES	50						
M. DECROLY PHILIPPE 60 RUE PAUL ELIARD							
59590 RAISMES	50						

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	50 814	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise SAS AP DECROLY Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 60 RUE PAUL ELUARD 59590 RAISMES

Numéro SIRET * 8 2 7 7 5 2 0 1 5 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 1 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 6</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012		
	{ Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028 14 435	030 2 108	12 327	
	Immobilisations financières * (1)	040 800	042	800	
	Total I (5)	044 15 235	048 2 108	13 127	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050 4 074	052	4 074	
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés*	068 44 165	070	44 165	
	{ Autres * (3)	072 8 134	074	8 134	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084 34 453	086	34 453	
	Charges constatées d'avance *	092 3 953	094	3 953	
	Total II	096 94 779	098	94 779	
	Total général (I+II)	110 110 014	112 2 108	107 906	
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	120	1 000	
	Ecarts de réévaluation	124	124		
	Réserve légale	126	126		
	Réserves réglementées*	130	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	132		
	Report à nouveau	134	134		
	Résultat de l'exercice	136	136	45 158	
	Provisions réglementées	140	140		
	Total I	142	142	46 158	
	Provisions pour risques et charges	154	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	156	15 316	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	166	7 979	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 2 429)	172	172	38 454	
	Produits constatés d'avance	174	174		
	Total III	176	176	61 748	
	Total général (I + II + III)	180	180	107 906	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	11 165
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	15 235
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, 303 et 304 du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AP DECROLY

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31/12/2017

Exercice N-1 clos le 31/12/2016

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue	biens	215		214				
		services *	217		218	188 810			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	4 074			
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226	2 856				
	Autres produits			230	33				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	195 773			
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	4 209				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240					
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)		242	27 138				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	1 566			
	Rémunérations du personnel *			250	84 933				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	21 511				
	Dotations aux amortissements *			254	2 108				
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	1			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	141 466				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	54 307				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280				
	Produits exceptionnels			(IV)	290	400			
	Charges financières			(V)	294	156			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300			
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	9 393				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	45 158				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	45 158	314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	9 393				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-ccts d'associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprise nouvelles (44. sexes)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexes A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecimes)	991		
Divers* dont ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655				350	3 306
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	51 245	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	51 245	372		

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2017

[illegible]

Détail des déductions diverses		
CREDIT CICE 2017		3 306
Total des déductions diverses	350	3 306

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AP DECROLY

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	2 095	444		446	2 095		2 095	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462	12 340	464		466	12 340		12 340	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières		480		482	800	484		486	800		800	
TOTAL		490		492	15 235	494		496	15 235		15 235	

II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
	Terrains		510		512		514		516	
	Constructions		520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532	217	534		536	217
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546	
	Matériel de transport		550		552	1 891	554		556	1 891
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL		570		572	2 108	574		576	2 108	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AP DECROLY

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 193
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise :

31/12/2017

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AP DECROLY				Néant ☐			
Exercice ouvert le : 15/02/2017		et clos le : 31/12/2017		Durée en nombre de mois		1	1
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	188 810		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106	188 810		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	33		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113	2 856		
Variation positive des stocks				111	4 074		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144	6 963		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats				121	4 209		
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	27 138		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	1		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152	31 348		
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)		137	164 425
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	164 425		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	215 100	Effectifs au sens de la CVAE *		023	0
Période de référence		024	15/02/2017	160	31/12/2017		
Date de cessation							
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs							
Effectif moyen du personnel * :				376	3		
dont apprentis				657			
dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.							
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.							

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 8 2 7 7 5 2 0 1 5 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AP DECROLY

ADRESSE (voie) 60 RUE PAUL ELUARD

CODE POSTAL 59590

VILLE RAISMES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique ROOM Prénom(s) ANGELIQUE

Nom marital DECROLY % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 070471 N° Département 59 Commune RAISMES Pays France

Adresse : N° 60 Voie RUE PAUL ELUARDA

Code postal 59590 Commune RAISMES Pays

Titre (2) M. Nom patronymique DECROLY Prénom(s) PHILIPPE

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 250273 N° Département 59 Commune VALENCIENNES Pays France

Adresse : N° 60 Voie RUE PAUL ELUARD

Code postal 59590 Commune RAISMES Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

8 2 7 7 5 2 0 1 5 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AP DECROLY

ADRESSE (voie)

60 RUE PAUL ELUARD

CODE POSTAL

59590

VILLE

RAISMES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTA.AVANCE			3 953.43
31/12/2017 80 CCA 17 MAAF 2018	3 953.43		
41800000 CLIENTS FACT. A ETABLIR			2 005.00
31/12/2017 80 FIVO	480.00		
31/12/2017 80 FIVO	625.00		
31/12/2017 80 FIVO	900.00		
COMPTES DE PASSIF			

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77100000 PRODUITS EXEPTIONNEL			400.00
01/08/2017 51 REMBOURSEMENT MAAF SINISTRE		400.00	

DETAIL LIASSE 2033-A

[illegible]

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2017 11	31/12/2016 12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		1 000		1 000	
10100000	CAPITAL	1 000		1 000	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		45 158		45 158	
TOTAL I		46 158		46 158	
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		15 316		15 316	
16410000	EMPRUNT	8 596		8 596	
16420000	EMPRUNT 7000€	6 720		6 720	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		7 979		7 979	
40100000	Compte collectif	7 979		7 979	
AUTRES DETTES		38 454		38 454	
42100001	PAIE DECROLY PHILIPPE	3 550		3 550	
42100002	PAIE JIMENEZ RAPHAEL	2 491		2 491	
42100003	Rémun. MUREZ QUENTIN	1 283		1 283	
42100004	Rémun. DECROLY ANGELIQUE	1 153		1 153	
42100005	Rémun. JIMENEZ SEGUNDO	2 916		2 916	
42100006	Rémun. DECROLY QUENTIN	656		656	
43001000	URSSAF	7 963		7 963	
43004000	PROBTP	5 280		5 280	
43005000	CAISSE CONGES PAYES	4 645		4 645	
44400000	ETAT IMPOTS SOCIETES	6 087		6 087	
45500000	COMPTE COUR.MME DECROLY	2 429		2 429	
TOTAL III		61 748		61 748	
TOTAL GENERAL		107 906		107 906	

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2017 11	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	188 810		188 810	
70500000 SOUS TRAITANCE AUTOLIQUID	188 810		188 810	
PRODUCTION STOCKEE	4 074		4 074	
71330000 VAR.EN COURS PROD.BIENS	4 074		4 074	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 856		2 856	
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATIO	2 856		2 856	
AUTRES PRODUITS	33		33	
75800000 PRODUIT.DIVERS GEST.COURA	33		33	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	195 773		195 773	
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	4 209		4 209	
60100000 ACHATS MATIERES PREMIERES	4 209		4 209	
AUTRES CHARGES EXTERNES	27 138		27 138	
60610000 EDF GDF	360		360	
60620000 CARBURANTS	5 685		5 685	
60629999 CARBURANTS INTRACOM	350		350	
60630000 FOURN.ENTRET.PETIT EQUIP.	4 399		4 399	
60631000 VETEMENT TRAVAIL	410		410	
60640000 FOURNITURES BUREAU	453		453	
61100000 SOUS TRAITANCE	900		900	
61580000 ENTRETIEN REP.VEHICULES	583		583	
61600000 ASSURANCES	1 157		1 157	
61610000 ASSUR.RENAULT BT 559-SR	590		590	
61620000 ASSUR. RENAULT DC-755-XW	138		138	
62260000 HONORAIRES	4 790		4 790	
62270000 FRAIS ACTES ET CONTENTIEU	220		220	
62310000 PUBLICITE ANNONCES	150		150	
62340000 CADEAUX CLIENTELE	73		73	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 825		2 825	
62570000 RECEPTIONS	345		345	
62600000 TELEPHONE	367		367	
62610000 FRAIS POSTAUX	285		285	
62700000 FRAIS SERVICES BANCAIRES	479		479	
62710000 COMMISSION BQ POPULAIRE FACTOR	2 516		2 516	
62800000 COTISATIONS DIVERSES	64		64	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 566		1 566	
63330000 FORMATION CONTINUE	921		921	
63580000 AUTRES TAXES DEDUCTIBLES	645		645	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	84 933		84 933	
64111000 SALAIRES	50 813		50 813	
64111001 SALAIRES APPRENTI	2 155		2 155	
64140000 FRAIS DEPLACEMENT	31 241		31 241	
64140010 PANIERS SALAIRES	724		724	
CHARGES SOCIALES	21 511		21 511	
64510000 COTISATIONS URSSAF-POLE EMPLOI	9 062		9 062	
64530000 CAISSES DE RETRAITES	15 395		15 395	
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	360		360	

DETAIL LIASSE 2033-B

[illegible]



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

du 15022017

Adresse 60 RUE PAUL ELUARD 59590 RAISMES

au 31122017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ①)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑥)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑦)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE

(v. notice ⑧) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice ⑪	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑫	
Nom et qualité du signataire DECROLY ANGELIQUE		A RAISMES le 19/04/2018 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

A.P DECROLY

Société par actions simplifiée

au Capital de 1 000 €

Siège: 60, Rue Paul Eluard
59590 Raismes

R.C.S B 827 752 015

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 04 Juin 2018

L'an deux mille Dix Huit

Le quatre Juin ,

A Dix Huit Heures,

Les associés de la société par actions simplifiée « A.P DECROLY », société au capital de 1 000 Euros, divisé en 100 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle, à Raismes, sur convocation de la présidente.

Etaient présents ou représentés :

- ROOM épouse DECROLY Angélique, 60 Rue Paul Eluard – 59590 Raismes
propriétaire de.....50 Parts
- DECROLY Philippe, 60 Rue Paul Eluard – 59590 Raismes
propriétaire de.....50 Parts

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 100 parts, soit la totalité des parts sociales, l'Assemblée Générale ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Madame Room épouse Decroly Angélique, présidente associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,
- Rémunération du gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence signée par l'ensemble des associés présents,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2017,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 45 158 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	45 158 €
------------------------	----------

A la réserve légale	100 €
---------------------	-------

Le solde	45 058 €
----------	----------

Auquel s'ajoute:

Un prélèvement sur les réserves pour:	Néant
---------------------------------------	-------

Les sommes distribuables	45 058 €
S'élevant ainsi à:	

Distribution aux associés à titre	17 150 €
De dividendes la somme de :	
Soit 171.50 € par action	

Le solde soit :	27 908 €
-----------------	----------

Au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à la somme de 27 908 €

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société sont positifs de 29 008 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des dites conventions.

L'intéressé n'ayant pas pris part au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.



QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération de Madame Room épouse Decroly Angélique, présidente de la société de la manière suivante à compter du 01/01/2018 et jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31/12/2018 :

Rémunération pour les fonctions de président de la société :
Fonction exercée de manière bénévole sans rémunération

- **Rémunération fonction Secrétaire :**
Salaire Brut Mensuel : 1300 € par mois pour 130 Heures

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
La présidente associée n'a pas pris part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Un Associé



Le Président



A.P DECROLY

Société par actions simplifiée

au Capital de 1 000 €

Siège: 60, Rue Paul Eluard
59590 Raismes

R.C.S B 827 752 015

RAPPORT DE GESTION

**de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 04 Juin 2018**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Il s'agit du premier exercice d'exploitation de la société.

Le chiffre d'affaires permet d'atteindre largement le seuil de rentabilité et de dégager un bénéfice net d'exploitation dès la première année d'exercice.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 01 Janvier 2018 sont les suivants :

- Maintenir le chiffre d'affaires et la rentabilité de la société à son niveau actuel et capitaliser les bénéfices dégagés pour renforcer les fonds propres de l'entreprise.



- **Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.**

Aucun événement important depuis la clôture.

- **Activité en matière de recherche et de développement.**

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a engagé des dépenses de recherche et de développement dans les domaines suivants :

Néant

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant

RESULTATS - AFFECTATION

- **Examen des comptes et résultats.**

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.(non applicable car premier exercice d'exploitation)

Le chiffre d'affaires hors taxes s'élève à un montant de 182 884 € pour 11 mois d'activité .

L'évolution des charges d'exploitation a été la suivante:

Nature des charges	31/12/2017 (11 mois)
Achats et Charges Externes	31 347
Impôts et taxes	1 566
Charges de personnel	106 444
Dotation aux amortissements	2 108
Autres Charges	1
Total charges d'exploitation	141 466

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 54 307 € au 31/12/2017.

Le résultat financier est positif de -156 € au 31/12/2017

Le résultat exceptionnel est positif de 400 € au 31.12.2017.

l'impôt sur les sociétés s'élève à la somme de 9393 € au 31/12/2017.

Le résultat net comptable est bénéficiaire de 45 158 € au 31/12/2017.



- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 45 158 €

Bénéfice de l'exercice	45 158 €
------------------------	----------

A la réserve légale	100 €
---------------------	-------

Le solde	45 058 €
----------	----------

Auquel s'ajouterait:

Un prélèvement sur les réserves pour:	Néant
---------------------------------------	-------

Les sommes distribuables S'élevant ainsi à:	45 058 €
--	----------

Distribution aux associés à titre De dividendes la somme de : Soit 171.50 € par action	17 150 €
--	----------

Le solde soit :	27 908 €
-----------------	----------

Au compte « autres réserves » qui s'élèverait ainsi à la somme de 27 908 €

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seraient positifs de 29 008 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois exercices précédents.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Voir rapport spécial de la gérance à ce sujet.

GERANCE ET CONTROLE DE LA SOCIETE

- Rémunération du gérant

Nous vous proposons de fixer la rémunération de Monsieur Dubois Vincent, président de la société de la manière suivante à compter du 01/01/2018 et jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31/12/2018 :

Rémunération pour les fonctions de président de la société :

Fonction exercée de manière bénévole sans rémunération

- Rémunération fonction Secrétaire administrative :

Salaire Brut Mensuel : 1320 € par mois pour 130 heures de travail.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

La Présidente



A.P DECROLY

Société par actions simplifiée

au Capital de 1 000 €

Siège: 60, Rue Paul Eluard
59590 Raismes

R.C.S B 827 752 015

RAPPORT SPECIAL

Du Président à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 04 Juin 2017

Conformément à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2017 sont intervenues les conventions suivantes :

- un compte courant **créditeur de 2 429 €** à la clôture de l'exercice est ouvert au nom de Madame Room épouse Decroly Angélique.

- Les associés ont perçu les rémunérations nettes suivantes :

- Mr DECROLY Philippe :

Rémunérations fonction Chef d'Equipe :	29 790 €
Remboursement frais de déplacement :	Néant

- Mme ROOM épouse Decroly Angélique :

Rémunération Fonction secrétaire Administrative	4 257 €
Remboursement frais de déplacement	Néant

- Mme Room épouse Decroly Angélique exerce ses fonctions de présidente de manière bénévole.

**A Raimes
La Présidente**

